

Image not found or type unknown



Assurance dommage ouvrage construction individuelle

Par **hadet**, le **30/01/2009** à **18:21**

La souscription d'une assurance DO face à l'agrandissement d'une habitation principale dont le cout des travaux avoisine les 40KE est-elle obligatoire (ou souhaitable) sachant que l'entreprise chargée des travaux apporte déjà une garantie décennale?